



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2010/2208(INI)

28.1.2011

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des transports et du tourisme

sur les applications dans le transport des systèmes de navigation globale par satellite - politique européenne à court et moyen terme
(2010/2208(INI))

Rapporteur pour avis: Norbert Glante

PA_NonLeg

AD\854869FR.doc

PE452.612v02-002/5AD\854869F

FR

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des transports et du tourisme, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le système mondial de radionavigation par satellite (GNSS) offre un fort potentiel sur le marché en ce qui concerne les applications aval, dont environ 25 % sont des applications dans le domaine des transports,
 - B. considérant que la technologie de la radionavigation par satellite révolutionne tous les modes de transport, en particulier les transports maritimes, terrestres et aériens, ce qui conduit à une meilleure optimisation du transport et à une réduction des émissions de CO₂ et permet d'améliorer la logistique et la sécurité,
 - C. considérant qu'il y a lieu de synchroniser la technologie de la radionavigation par satellite dans tous les modes de transport, de manière à entretenir une véritable co-modalité, par exemple dans les centres logistiques, afin d'assurer le bon transport des marchandises,
1. se félicite du plan d'action de la Commission relatif aux applications basées sur le système mondial de radionavigation par satellite (GNSS) (COM(2010)308), lequel vise à encourager le développement d'applications aval par une certification, normalisation et coordination avec l'industrie ainsi qu'avec d'autres pays, par la diffusion d'informations et la sensibilisation ainsi que par des mesures réglementaires et un financement accru;
 2. demande que la priorité soit donnée à l'élaboration d'applications GNSS qui visent à améliorer la durabilité, telles que la gestion efficace du transport/de la logistique, la tarification routière, l'aménagement durable du territoire et la gestion durable des ressources, ainsi que la mise en œuvre de la législation environnementale et la surveillance de l'environnement (protection des forêts et protection maritime);
 3. souligne que le GNSS est un élément clé de la stratégie UE 2020, en termes d'innovation, d'aide à la mise en place d'une économie et d'une croissance plus vertes et plus connectées, ainsi qu'en termes de gestion du changement climatique et de mobilité durable;
 4. fait observer que le GNSS, tout comme l'internet, sont davantage des catalyseurs de services que de simples services autonomes, étant donné qu'ils catalysent les activités économiques et créent ainsi de la valeur ajoutée et des emplois dans un large éventail de secteurs liés (marchés en amont et en aval) et au niveau macro-économique, avec des avantages socio-économiques pour la société dans son ensemble;
 5. souligne que la taille du marché situé en aval du GNSS dans l'Union européenne est estimée à 17 milliards d'euros en 2010, compte tenu des recettes des entreprises qui participent directement à la navigation par satellite, à savoir les fabricants de récepteurs, les développeurs de logiciels de navigation, etc.;
 6. souligne qu'une moyenne de 15 millions d'euros par an pour la recherche et le développement d'applications et de services GNSS est insuffisante et invite la

Commission et les États membres à assurer une augmentation significative de cette enveloppe, de manière à apporter les ressources nécessaires au développement du GNSS;

7. est d'avis que la stabilité, la prévisibilité et la transparence lors de la mise en place du programme GNSS sont d'une importance capitale pour le développement des applications; estime que l'efficacité, la compatibilité et l'interopérabilité sont des caractéristiques essentielles pour un système et pour des applications qui fonctionnent;
8. demande, dans ce contexte, une meilleure coordination interne lors de la mise en place des systèmes EGNOS et Galileo, afin d'assurer le déploiement d'un système efficace de l'Union européenne; demande également une coordination et une coopération externes avec d'autres systèmes (tels que GPS et Glonass), tant en termes d'utilisation des infrastructures que de développement d'applications, de manière à identifier des effets gagnant-gagnant et à assurer une compatibilité ainsi qu'une interopérabilité appropriées;
9. se félicite des projets de la Commission visant à mettre en place un programme de chèques-innovation GNSS pour soutenir les développeurs d'applications en leur apportant une expertise technique et des conseils sur le plan économique et pour faciliter l'accès aux possibilités existantes en matière d'essai et de simulation de Galileo;
10. demande à la Commission et à l'Autorité de surveillance du système global de navigation par satellite européen d'entrer en contact avec les autorités locales/régionales et avec les PME, à la fois avec celles qui ont affaire aux technologies de l'espace et avec celles qui n'y ont pas affaire directement, en leur qualité d'utilisateurs finals potentiels d'applications GNSS, par l'intermédiaire d'appels d'offres, de campagnes de sensibilisation et de mécanismes de transfert de technologie appropriés;
11. demande à la Commission et aux États membres de faciliter l'échange entre développeurs, investisseurs et utilisateurs d'applications GNSS;
12. invite la Commission à envisager l'octroi d'autres crédits de recherche et de développement de l'Union européenne pour des applications GNSS afin de favoriser le développement d'applications fondées sur EGNOS et Galileo et d'assurer l'indépendance de l'Europe à l'égard de systèmes étrangers contrôlés par les forces armées.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	27.1.2011
Résultat du vote final	+: 46 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Jean-Pierre Audy, Ivo Belet, Jan Březina, Reinhard Bütikofer, Maria Da Graça Carvalho, Giles Chichester, Pilar del Castillo Vera, Christian Ehler, Ioan Enciu, Gaston Franco, Adam Gierek, Norbert Glante, Fiona Hall, Jacky Hénin, Romana Jordan Cizelj, Lena Kolarska-Bobińska, Béla Kovács, Marisa Matias, Judith A. Merkies, Jaroslav Paška, Miloslav Ransdorf, Herbert Reul, Amalia Sartori, Francisco Sosa Wagner, Konrad Szymański, Britta Thomsen, Evžen Tošenovský, Claude Turmes, Niki Tzavela, Marita Ulvskog, Vladimir Urutchev, Adina-Ioana Vălean, Kathleen Van Brempt, Alejo Vidal-Quadras, Henri Weber
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Antonio Cancian, Françoise Grossetête, Andrzej Grzyb, Jolanta Emilia Hibner, Yannick Jadot, Oriol Junqueras Vies, Bernd Lange, Vladko Todorov Panayotov, Silvia-Adriana Țicău, Catherine Trautmann
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Marit Paulsen